

---

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMC

### RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DE décembre 2021

---

Le Conseil d'administration de l'AMC (« le Conseil ») s'est réuni par vidéoconférence au début de décembre 2021 pour faire progresser la planification intégrée des ressources humaines de la santé, recueillir l'avis d'une experte sur la mobilisation des membres et traiter d'autres dossiers sur lesquels il travaille. Voici les faits saillants de la réunion :

#### Stratégie Retombées 2040

- Les membres du Conseil ont eu une discussion approfondie sur l'élaboration d'un **cadre pancanadien de planification intégrée des ressources humaines de la santé**, l'une des premières initiatives stratégiques prioritaires de [Retombées 2040](#) à être mise en œuvre. Ils ont notamment abordé le rôle de l'AMC, la façon dont ce cadre de planification se démarquera de ceux proposés par le passé et la nécessité de l'intégration et de la collaboration dans l'ensemble des régions et des disciplines.
- Le Conseil a également assisté à une présentation sur l'avenir de l'adhésion offerte par [M<sup>me</sup> Sarah Sladek](#), qui a parlé des tendances actuelles et des nouvelles forces perturbatrices influençant la réalité des associations. Elle a comparé diverses générations et expliqué en quoi leurs valeurs, leurs attentes et leurs besoins diffèrent grandement et nécessitent une approche de mobilisation personnalisée.

#### Réunion d'affaires

- Le Conseil a été avisé que le rapport [Un système en difficulté : comprendre les répercussions de la pandémie sur les soins de santé](#), commandé par l'AMC, avait suscité beaucoup d'attention lors de sa publication, en novembre 2021.
- La présidente de l'AMC, la D<sup>re</sup> Katharine Smart, a dit avoir récemment assisté à l'annonce d'Ottawa concernant le projet de loi C-3, qui ajouterait au *Code canadien du travail* et au *Code criminel* des infractions pour l'intimidation de travailleurs de la santé et de clients des services de santé, ainsi que pour la restriction de l'accès aux installations médicales.
- La D<sup>re</sup> Smart continue de parler au nom de la profession lorsqu'elle traite des enjeux actuels et émergents touchant les médecins et les soins, et qu'elle discute de Retombées 2040 avec les principales parties prenantes. Elle a mentionné qu'une représentation continue est nécessaire pour lutter contre la pandémie et la désinformation au sujet des vaccins, protéger les médecins des cybermenaces, promouvoir la vaccination des enfants contre la COVID-19 et continuer de combattre le racisme et de favoriser la réconciliation.
- Le chef de la direction a fait remarquer que l'adoption en octobre 2021 du mandat de l'Entreprise (*L'Association médicale canadienne [AMC] est la porte-parole des médecins du Canada. En tant que leader d'opinion et agente de renforcement des capacités influente, elle s'engage à jouer un rôle de catalyseur afin d'apporter des changements concrets pour l'avenir de la santé, du système de santé et des travailleurs de la santé.*) a aidé l'AMC à communiquer clairement ses objectifs stratégiques et ses initiatives, tant à l'interne (au personnel) qu'à l'externe (aux parties prenantes et aux partenaires potentiels).
- Le Conseil a décidé de revoir les activités du processus de [mise en candidature et d'élection du président désigné](#) en réponse à de nombreux événements extraordinaires simultanés (ex. : inondations en Colombie-Britannique, autres pressions exercées sur la province, incertitude associée au nouveau variant Omicron).
- Le Conseil a reçu une mise à jour sur les activités de planification de l'Assemblée générale annuelle (AGA) de 2022 et les recommandations fondées sur la rétroaction des parties prenantes externes demandée par l'AMC à l'AGA de 2021. Ces recommandations portent sur la mobilisation des membres, la communication des changements de gouvernance, la répartition du temps accordé aux points à l'ordre du jour et leur séquence, ainsi que certains facteurs logistiques.
- Le Conseil a nommé la D<sup>re</sup> Marcia Clark membre à titre personnel du Comité des nominations pour trois ans.